

Module : I.Ling
Niveau : 1^{ère} année LMD
Groupes : 07 et 08
Enseignante : Dr Mecheti N.

Contenu du deuxième semestre

Chapitre 1 : Les branches traditionnelles (internes) de la linguistique

1. La phonétique et la phonologie
2. La syntaxe
3. La morphologie
4. La sémantique

Chapitre 2 : Quelques branches modernes de la linguistique

1. La lexicologie
2. La sémiologie
3. La stylistique
4. La pragmatique

Dr Mecheti N.

Chapitre 1 : Les branches traditionnelles (internes) de la linguistique :

1. La phonétique et la phonologie

1.1. Définition de la phonétique : La phonétique est une branche de la linguistique. C'est l'étude des sons du langage humain. La phonétique, en effet, s'intéresse aux éléments phoniques de la chaîne parlée indépendamment de leur fonction linguistique (c'est - à - dire l'usage des phonèmes dans la communication). C'est ainsi que la phonétique s'oppose à la phonologie puisque celle-ci ne prend en charge que les éléments phoniques de la chaîne parlée dans leur rapports avec la communication linguistique.

1.2. Les branches de la phonétique :

1.2.1. Phonétique articulatoire acoustique : cette branche de la phonétique prend en charge l'étude de la production des sons par les organes de phonation. Elle se penche sur le côté anatomique de l'appareil phonatoire humain. Elle analyse également l'émission, la propagation et la réception des ondes qui constituent les sons du langage humain

1.2.2. Phonétique auditive : elle se préoccupe de la façon dont l'oreille perçoit les sons. Elle décrit l'appareil auditif et le décodage des sons.

1.2.3. Phonétique historique (diachronique) : elle retrace l'histoire des sons dans leur changement à travers le temps.

1.2.4. Phonétique synchronique : elle n'est qu'une étape de la précédente puisqu'elle se contente d'inventorier les sons en les figeant à un moment donné de leur histoire.

1.2.5. Phonétique corrective : elle recouvre l'ensemble des procédés et des techniques utilisés soit en classe soit au laboratoire de langue pour corriger et faire acquérir la prononciation correcte d'une langue étrangère.

1.2.6. Phonétique comparée : elle étudie les analogies et les différences entre les sons émis par l'Homme dans le cadre de deux ou plusieurs langues.

1.3. Définition de la phonologie : C'est l'étude des unités de la deuxième articulation. Son premier but est de dégager, pour chaque langue, les unités fonctionnelles entre lesquelles les sujets parlants ont le choix pour former des mots ou des éléments morphologiques distincts. Son second but est de décrire les unités fonctionnelles en termes phonologiques et non de donner des descriptions d'articulation, c'est-à-dire, parmi les traits articulatoires, dégager ceux qui permettent de distinguer un phonème de tous les autres phonèmes du système.

2. La syntaxe

Les mots n'apparaissent pas isolés dans le discours ; ils se combinent pour former des unités linguistiques plus grandes : le syntagme et la phrase. Selon quelles règles les mots se combinent-ils pour former des phrases qui sont grammaticales. C'est à cette question que la syntaxe se doit de répondre. On retient classiquement deux types de syntaxes : une syntaxe d'accord et une syntaxe de dépendance.

1. La combinaison des mots et leur accord :

1.1. La combinaison des mots :

Les mots ne se disposent pas de façon anarchique pour former une phrase. Ils le font dans un certain ordre. La syntaxe étudie et règle l'ordre des mots. Cet ordre peut apparaître comme une caractéristique d'une langue. C'est pourquoi il existe des classifications ou typologies de langues fondées sur cette caractéristique.

Ainsi, le français appartient à la classe des langues de type S-V-O. Cela signifie que l'ordre attendu des mots en français passe par la séquence : Sujet-Verbe-Objet (Pierre aime Marie). L'ordre des mots est essentiel pour une bonne compréhension. Un autre ordre peut en effet produire des phrases agrammaticales (S.O.V : Pierre Marie aime) ou d'autres sens (O.V.S : Marie aime Pierre).

1.2. La syntaxe d'accord :

Une bonne part de la syntaxe scolaire du français repose sur l'accord de tel élément avec tel autre : Accord du verbe avec le sujet, de l'adjectif épithète avec le nom, règles d'accord du participe passé, etc. Or, dans le phénomène d'accord, un mot impose bien une forme à un autre mot, en imposant un trait qu'il possède (la personne et le nombre, pour l'accord du verbe ; le genre et le nombre pour l'accord de l'adjectif épithète ou du participe passé). L'accord apparaît donc comme un type de relation qui marque la cohésion du groupe. La partie de la syntaxe qui s'occupe de l'accord est appelée syntaxe d'accord. Dans la mesure où elle fait intervenir la forme des mots, les catégories grammaticales (genre, nombre, etc.) et les relations des mots entre eux, elle relève à la fois de la morphologie et de la syntaxe : on parle de morphosyntaxe.

2. Une syntaxe de fonctions :

2.1. Le complément :

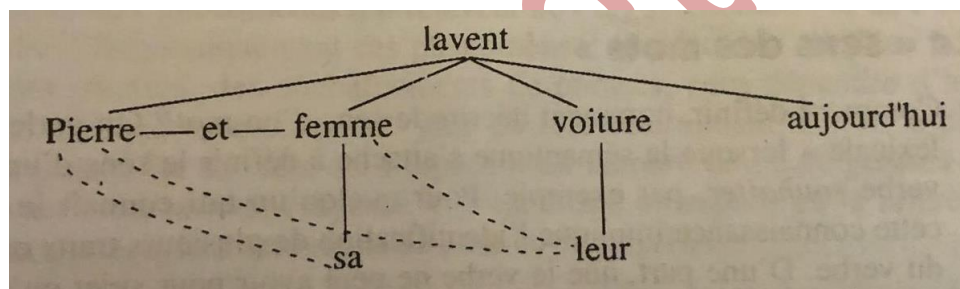
Un autre type de syntaxe s'est développé à partir des travaux de l'abbé Gabriel Girard (1747) et des grammairiens de l'encyclopédie, César Chesneau Du Marsais et Nicolas Beauzée. Girard est le premier à avoir séparé clairement le plan des natures de mots et celui de leurs fonctions dans la phrase. Il distingue sept fonctions et inaugure un nouveau type d'analyse de la langue : l'étude de la proposition et des groupes de mots qui assument des fonctions.

Du Marsais et Beauzée, quant à eux ; introduisent une autre notion. Selon eux, il existe des relations entre les mots. En effet, certains mots sont présents dans le discours pour préciser le sens d'autres mots, apporter un complément d'information. L'élément qui complète le sens d'un autre sera appelé complément.

Dire que dans le syntagme : Le frère de Pierre, « de Pierre » apporte un complément d'information, de sens, à « le frère » revient à dire qu'il en est complément. Il s'établit une relation de complément à complété, que l'on peut qualifier de dépendance ? Le complément dépend syntaxiquement du complété. Ainsi, le complément du nom dépend du nom, le complément du verbe dépend du verbe, etc. Cette relation de dépendance se retrouve dans la plupart des théories syntaxiques qui étudient les fonctions. De ce fait, ces théories présentent une vision hiérarchisée de la phrase.

2.2. La syntaxe de dépendance :

Plusieurs théories ont développé une syntaxe de dépendance. Elles représentent la phrase, sous la forme d'un arbre comme un réseau de relations de dépendance :



Etudier les fonctions d'une phrase revient à décrire ce réseau : les compléments sont placés sous le terme complété. Au sommet de l'arbre, se trouve le centre de la construction. Tous les autres éléments situés en dessous de lui sont de près ou de loin sous sa dépendance. On trouve ce genre de représentations chez Lucien Tesnière ou Noam Chomsky.

La syntaxe constitue avec la morphologie la base de la grammaire traditionnelle. Quelle que soit le cadre théorique choisi par les linguistes, elle reste le passage obligé pour expliquer la forme des phrases.

3. La morphologie

3.1. Qu'est ce que la morphologie ?

La morphologie est l'étude de la formation des mots et de leurs variations. Dans une langue comme le français, certains mots sont simples (« maison »), d'autres sont complexes (« maisonnette »), certains sont invariables (« pour », « et »), d'autres sont variables (« cheval/chevaux »).

3.2. Les différents types :

3.2.1. La morphologie flexionnelle :

La variation dans la forme des mots procède de la flexion, lorsque certains éléments non autonomes, appelés désinences, sont adjoints à une forme de base : ainsi, en français, les suffixes de conjugaison sur une base verbale (« chant-e, -ais, -erions », ...), les désinences de genre (« avocat, -e ») et de nombre (« livre, -s ») sur une base nominale.

3.2.2. La morphologie dérivationnelle :

À côté des formations grammaticales de ce type, il existe des affixations lexicales, dites dérivations, qui permettent de construire des mots complexes à l'aide de préfixes ou de suffixes, comme le célèbre « anti-constitution-(n)-el-(l)-e-ment ». Certains autres mots complexes sont construits par composition : « timbre-poste » et « portefeuille » sont des mots composés, construits à partir d'éléments autonomes.

3.3. Objectif de la morphologie :

La tâche de la morphologie consiste donc à analyser les formes des mots d'une langue donnée en unités minimales de signification (autonomes ou non), les morphèmes et, par ailleurs, à assigner à chaque mot une catégorie (ou partie du discours) : nom, verbe, article, etc. Le découpage en morphèmes est une tâche difficile, qui conduit à concevoir le morphème comme une unité abstraite et à élaborer des concepts renvoyant à des unités non directement observables. Ainsi le concept de « morphème zéro » : « livre » s'analysera comme « livre- » (radical) + « -∅ » (morphème zéro, marque du singulier) – par opposition au morphème « -s » (marque du pluriel).

4. La sémantique

La sémantique peut être définie assez simplement comme étant la discipline qui étudie le sens dans le langage. Ce sens peut être rapporté à des unités comme le mot ou la phrase. On peut encore estimer qu'il fait l'objet d'une construction plus complexe mettant en jeu à la fois l'énoncé et l'énonciation.

4.1. L'étude du sens :

4.1.1. Origine et méthode de la sémantique :

Dans un article de 1883, le linguiste français Michel Bréal (1832-1915) définissait la sémantique comme devant s'occuper des « lois qui président à la transformation du sens ». Son *Essai de sémantique*, qui paraît en 1897, constitue la première tentative d'organiser cette nouvelle discipline.

La sémantique a d'abord été diachronique : il s'est agi pour elle d'étudier la manière dont le sens des mots se modifie au fil du temps. Le sens d'un mot peut s'élargir, se restreindre ou, au contraire, changer complètement. Le mot *patelin*, par exemple, a vu son sens se restreindre et devenir au même temps péjoratif, pour ne plus concerner, de nos jours, un trou perdu. C'est en voyant évoluer le sens d'un mot qu'on découvre à quel point ce sens est précis. Aujourd'hui néanmoins l'essentiel des recherches qui sont faites en sémantique sont d'ordre synchronique.

4.1.2. Le « sens » des mots :

Comment définir, comment décrire le sens d'un mot ? On parle de « sémantique lexicale » lorsque la sémantique s'attache à définir le sens d'un mot. Le sens du verbe *souhaiter*, par exemple. Pour quelqu'un qui connaît le verbe *souhaiter* cette connaissance implique l'identification de plusieurs traits ou caractéristiques du verbe. D'une part, que le verbe ne peut avoir pour sujet qu'un sujet humain ; d'autres parts, qu'il comprend en lui deux idées principales : l'idée de quelque chose d'absent et l'idée de quelque chose de bon. La sémantique peut ainsi considérer que le sens d'un mot est composé de plusieurs unités de sens.

4.1.3. Le « sens » des phrases :

Certes le mot est une unité très visible, mais le sens dont il est revêtu n'est pas toujours aussi facile à décrire. Dans le lexique, il est rare que ce sens soit unique : la plupart des mots sont polysémiques, autrement dit, ils ont plusieurs sens. On pourra s'intéresser à la manière dont ces sens sont reliés. Par ailleurs, dès qu'il est employé, un mot se dote immédiatement de connotations. Celles-ci, sont aussi importantes à prendre en compte que les dénominations.

Il est très rare que nous communiquons le sens à l'aide des mots seuls. La plupart du temps, nous utilisons des phrases. Celles-ci sont régies par des règles syntaxiques, certes mais aussi par des règles sémantiques. Ces deux types de règles ne coïncident pas toujours. Ainsi, il existe des règles strictement sémantiques dans la construction de la phrase. Si vous dites « Ma sœur est mon seul

enfant », par exemple, votre phrase est sémantiquement incorrecte, bien que grammaticalement correcte. Vous n'avez pas respecté les propriétés sémantiques des mots que vous avez construits ensemble.

Dr Mechetin.

Chapitre 2 : Quelques branches modernes de la linguistique :

1. La lexicologie

1.1. Qu'est ce que la lexicologie ?

La lexicologie est l'étude de la signification des unités qui constituent le lexique d'une langue. À ce titre, elle participe de la sémantique : on peut la dénommer sémantique lexicale, par opposition à la sémantique grammaticale, qui s'occupe d'une part de la signification des mots morphologiquement complexes, et d'autre part de la signification des structures syntaxiques. La lexicologie doit être distinguée de la lexicographie, qui a pour objet la confection et l'écriture des dictionnaires – qu'il s'agisse de dictionnaires sur support papier, ou de dictionnaires électroniques.

1.2. La lexicologie : une discipline descriptive :

1.2.1. L'étude linguistique du mot :

La lexicologie comme discipline descriptive a deux objets : le mot et le lexique. Pour décrire le mot, elle procède de deux manières : elle s'organise en sémantique lexicale (analyse du sens des mots et des relations de sens entre les mots) et morphologie lexicale (analyse de la structure des mots et de leurs relations de forme).

La sémantique lexicale s'intéresse à la manière dont on peut décrire dans la langue les différents sens possibles d'un mot ou ses différentes acceptations. Elle essaie donc de classer ces sens, soit en les segmentant, soit en observant comment les relier.

La morphologie lexicale étudie la formation des mots, s'il s'agit de mots héréditaires ayant naturellement évolué, s'il s'agit d'emprunts ou de mots construits. Les mots construits procèdent soit par dérivation (lentement, dérivé de lent, par exemple), soit par composition, utilisant deux mots autonomes (porte-fenêtre, par exemple).

1.2.2. La description du lexique :

La lexicologie ne s'attache pas seulement à l'unité du mot, elle s'efforce de décrire également l'organisation du lexique. Pour cela, elle essaie de définir ce qu'on appelle des champs.

L'appellation des champs varie souvent, mais on peut distinguer : **les champs lexicaux**, qui rassemblent des mots de sens voisin et **les champs sémantiques**, qui rassemblent les différents sens possibles d'un même mot (sa polysémie). On peut également étudier dans le lexique ce qu'on appelle les champs dérivationnels, c'est-à-dire les ensembles de mots ayant une base morphologique commune.

2. La sémiologie

Deux termes sont en concurrence pour désigner une discipline qui a connu dans les années 60 et 70 une grande diffusion : les termes « sémiotiques » et « sémiologie ». Les deux termes viennent du grec *semeion*, qui signifie « signe ». Le terme français « sémiotique » peut être considéré comme une traduction de l'anglais *semiotics*. Ce dernier a été employé pour la première fois au XVIIIème siècle par le philosophe anglais John Locke, et donnera lieu à cette discipline, développée notamment par Charles Sanders Peirce (1839-1914) et Charles Morris. Le terme « sémiologie » a été forgé par Ferdinand de Saussure et il est revendiqué en France par le mouvement structuraliste. La sémiologie d'inspiration française se caractérise par sa tonalité plus linguistique.

De façon générale, la sémiologie (nous utiliserons désormais cet unique terme) est **l'étude de tout système de signification en tant que langage**. Ainsi, les rapports sociaux, les arts, les religions, les codes vestimentaires, qui ne sont pas des systèmes verbaux, peuvent être étudiés comme des systèmes de signes, autrement dit, comme des langages. Pour Saussure, la sémiologie est : « **La science qui étudie la vie des signes au sein de la société sociale** ». On peut retrouver en eux ce qui caractérise toute langue : une dimension syntaxique (rapport formel des signes entre eux), une dimension sémantique (rapport entre les signes et ce qu'ils désignent), une dimension pragmatique (rapport entre les signes et leur utilisateur dans la communication).

De façon plus spécifique, on pourra considérer que la sémiologie est une analyse théorique de tout ce qui est codes, grammaires, systèmes, conventions, ainsi que de tout ce qui relève de la transmission de l'information. La sémiologie classera par exemple, les différents types de signes selon leurs fonctionnements. Elle pourra s'intéresser à ce qui distingue l'emploi des signes par les animaux et par les hommes, essayer de montrer quel est le lien entre la communication animale et le développement du langage humain.

3. La stylistique

La stylistique est une discipline récente. Elle s'est construite au XIX^{ème} siècle en tirant certains enseignements de la rhétorique vers la littérature. Petit à petit, elle s'est spécialisée pour devenir une analyse linguistique du discours littéraire et de ses moyens d'expression.

Historiquement, l'étude de la littérature s'est faite dans trois disciplines : la grammaire, la rhétorique et la poétique. La grammaire analysait le texte pour ainsi dire mot à mot, la rhétorique étudiait ses procédés d'animation, de construction et d'éloquence, et la poétique définissait ses enjeux dans le système de la littérature. Pour l'école de Prague, l'analyse linguistique de la littérature porte le nom de *poétique*.

Comment définir alors la « stylistique » ? Celle-ci née au XIX^{ème} siècle, est l'étude des particularités d'écriture d'un texte. En effet, elle se veut une lecture grammaticale attentive d'un texte littéraire, mais aussi un commentaire général de toutes ses caractéristiques de forme. Elle est devenue au XX^{ème} siècle plus objective, plus scientifique notamment grâce à l'apport de la linguistique.

Aujourd'hui, comme étude concrète d'un texte littéraire, la stylistique utilise les matériaux que lui fournit la linguistique : linguistique historique, lexicologie, syntaxe, etc. Si elle a parfois des difficultés à définir exactement ce que c'est que « le style », elle peut se fixer comme objectif de décrire ces matériaux dans le cadre de l'écriture d'un texte littéraire.

**On désigne aujourd'hui par « stylistique » la
branche de la linguistique qui s'intéresse à la
littérature.**

4. La pragmatique

La linguistique structurale étudie essentiellement le système de la langue. On a pu lui reprocher de ne pas tenir compte du locuteur ou du contexte. Développée à partir des travaux du logicien John L. Austin sur les actes de langage (1955), la pragmatique se focalise beaucoup plus sur les facteurs extralinguistiques. Ainsi, **la pragmatique s'intéresse au langage en contexte, elle a pour objet « ce qui relève de l'utilisation du langage ».**

4.1. Distinction entre pragmatique et sémantique :

Si Pierre entre dans une pièce dont deux fenêtres sont ouvertes et qu'il dit à Marie : « Il ne fait pas chaud ici », cette dernière va devoir interpréter l'énoncé soit en suivant une démarche sémantique ou bien pragmatique :

4.1.1. La démarche sémantique :

Comment peut-on comprendre cette phrase « il ne fait pas chaud ici » ? Il s'agit d'une proposition, un jugement qui peut être déclaré vrai ou faux. Il dit, plus ou moins, que la température n'est pas assez élevée pour que la sensation de chaleur se fasse sentir. Si cette proposition correspond à la réalité, si les conditions de vérité sont vérifiées, l'énoncé sera déclaré vrai, et Marie pourra répondre : « Oui, tu as raison. »

4.1.2. La démarche pragmatique :

Une autre réponse de Marie, apparemment sans lien sémantique direct avec les propos de Pierre, pourrait être la fermeture d'une des deux fenêtres. Une signification différente du sens commun de cet énoncé a été dégagée. L'analyse pragmatique propose des modèles d'explication qui prévoient ces réponses. Elle part du principe que le langage ne fait pas que décrire la réalité mais qu'il agit aussi sur elle.